

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2030

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 SEPTDECIES, insérer l'article suivant:**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les organisateurs des grands événements sportifs ne peuvent être sponsorisés par des marques alimentaires dont les produits sont néfastes pour la santé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les grands événements sportifs sont regardés par un nombre conséquent de personnes et notamment un jeune public. Ces derniers sont abreuvés de messages publicitaires émanant notamment des sponsors de l'événement. Il s'agit souvent de grandes marques alimentaires dont les produits sont néfastes pour la santé. Mc Donald et Coca-cola étaient ainsi sponsors des jeux olympiques de Rio pour bénéficier de la bonne image des sportifs. Nous doutons que ces derniers aillent chez Mac Donald plusieurs fois par semaine. Il s'agit d'une forme de publicité mensongère. L'atelier 9 des États Généraux de l'Alimentation proposait d'ailleurs d'encadrer ces pratiques. Nous proposons de de les interdire.